

Recommandations de politiques publiques 2022 Femmes et coopérativisme



CONTEXTE

Les femmes rurales sont des actrices clés dans la lutte contre la pauvreté et la faim, dans la mise en place de systèmes alimentaires durables, résilients, inclusifs et viables et dans la protection de la biodiversité. Pour y parvenir, il convient de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la discrimination et de l'inégalité, comme l'accès à la propriété et à la terre, l'accès limité au crédit et aux facteurs de production, la participation à la prise de décision ou aux soins médicaux et à l'éducation.

Les femmes rurales sont des prestataires de services uniques et des créatrices de résilience, qui combinent un travail générateur de revenus avec des responsabilités ménagères non rémunérées : c'est le "triple rôle" des femmes rurales - travailler, s'occuper de leur famille et subvenir aux besoins de leur communauté.

Les coopératives sont un type d'organisation collective qui contribue à surmonter les désavantages économiques et sociaux identifiés par les producteurs individuels, ainsi qu'à améliorer les revenus, l'accès aux ressources et aux connaissances, et la revalorisation de la valeur des producteurs dans la société.

La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 (UNDFP) réaffirme que l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution essentielle au développement durable, en soulignant l'importance des politiques et des stratégies pour reconnaître leur rôle fondamental dans la sécurité alimentaire et la nutrition et y répondre par des réponses intégrales.

Il est donc essentiel de mettre en place des cadres politiques qui permettent le développement des coopératives et l'autonomisation des femmes rurales. Ce document présente des recommandations politiques, basées sur le projet "Permettre aux FFPO de défendre l'autonomisation économique et la résilience des femmes rurales à travers le système associatif et le système coopératif", financé par le Forest and Farm Facility. Ce projet a été réalisé par le Forum rural mondial et six organisations régionales d'agriculture familiale, qui sont membres de son réseau. Il a permis d'identifier 23 expériences de coopératives féminines réussies et de confirmer l'importance de ces cadres.



INTRODUCTION

Des politiques efficaces, durables et ancrées institutionnellement sont essentielles à l'avènement du modèle coopératif et à la libération du potentiel des agricultrices familiales. Cet environnement politique et institutionnel favorable devrait être basé sur une approche holistique et multidimensionnelle, définissant le contexte social, culturel, politique et juridique dans lequel opèrent les coopératives, et ayant un impact direct sur leur performance, en soutenant ou en canalisant leur capacité à relever les défis de l'agriculture familiale.

L'effort des gouvernements pour soutenir les coopératives ne doit pas être considéré comme acquis et doit être un pilier pour renforcer l'agriculture familiale, et, en son sein, en particulier les femmes.







Les politiques sociales et économiques mises en œuvre par les gouvernements ainsi que la législation sont reconnues comme l'un des principaux facteurs qui influencent le développement des coopératives. Une politique et un cadre juridique appropriés sont cruciaux pour le succès des coopératives agricoles et autres associations. Les gouvernements peuvent agir en tant que promoteurs et facilitateurs par le biais de politiques et de programmes de soutien aux coopératives, par le développement d'infrastructures et de services sociaux adéquats et par l'élimination des obstacles au développement des coopératives. Le soutien des politiques publiques peut inclure le développement des capacités, l'assistance technique, les lois sur la concurrence et la fiscalité, les réglementations dans le secteur du marché, l'éducation et la formation.

Nous appelons au renforcement des politiques publiques axées sur la promotion des coopératives et d'autres formes d'économie sociale et solidaire afin qu'elles puissent contribuer de façon plus décisive à un nouveau modèle caractérisé par l'égalité, l'inclusion, la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires.



I. Des politiques favorisant la durabilité économique des femmes agricultrices en milieu familial

Les femmes s'organisent en coopératives principalement pour des raisons économiques et techniques, afin de partager et d'optimiser les coûts, les ressources et les revenus. La durabilité des femmes rurales est clé dans leur autonomisation économique et sociale, dans la prospérité de leur activité et, par conséquent, de la stabilité et de l'amélioration de leurs conditions de vie, celles de leurs familles et donc celles de leur communauté.





-  Encourager les initiatives des productrices rurales dans leurs communautés
-  Faciliter le crédit, les prêts, l'épargne, le financement, les semences, l'assurance, l'épargne
-  Faciliter l'équipement, les services techniques et l'information, l'accès aux intrants tels que les semences
-  Améliorer l'accès aux marchés : local, sous-régional, national ; privé et public, en intégrant les produits de l'agriculture familiale dans les achats publics
-  Mettre en place des structures et des infrastructures appropriées pour le développement des coopératives de femmes, comme les transports publics
-  Promouvoir le modèle coopératif pour l'autonomisation économique des femmes.

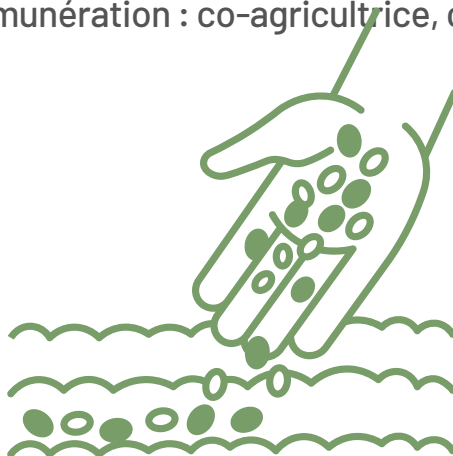


II. Des politiques favorisant la participation des femmes aux coopératives et aux activités de production

Les femmes rurales sont souvent limitées aux activités domestiques, même si elles ont un triple rôle, notamment productif, mais qui est souvent non visible : des tâches considérées comme mineures, comme la récolte, l'élevage de petits animaux, les travaux agricoles avec la famille et donc perçus comme domestiques, et des normes de genre qui les confinent à des rôles de soins. Il peut ainsi être mal vu pour les femmes de prendre part à des activités économiques et productives "en dehors" de la famille.

Cela nécessite à la fois des changements d'attitude à long terme et des cadres politiques qui favorisent l'accès aux activités productives.

-  L'accès des femmes à la terre est fondamental. Les politiques publiques doivent permettre un accès équitable et effectif des femmes à la terre
-  Favoriser l'accès aux services : soins de santé, garde d'enfants, aide juridique, renforcement des capacités
-  Promouvoir les coopératives comme outil d'émancipation sociale et politique des femmes
-  Établir des statuts pour les femmes travaillant dans l'agriculture, permettant leur visibilité et leur rémunération : co-agricultrice, co-partenaire.



III. Des politiques favorisant les organisations qui soutiennent le développement des femmes

Les organisations agricoles sont indispensables pour les agriculteurs et agricultrices familiaux, et pour ces dernières en particulier. Elles apportent un soutien étroit aux femmes et aux organisations de femmes, en leur offrant leur expertise technique et administrative, ainsi que leur capacité de plaidoyer et leur connaissance des différents acteurs politiques. Ces organisations de base locales et nationales doivent également être soutenues par des politiques publiques afin qu'elles puissent maximiser leur impact sur les femmes rurales.

Il convient de noter que si, comme mentionné ci-dessus, les coopératives sont créées pour des raisons économiques, elles contribuent également à l'autonomisation sociale et politique des femmes, ce qui doit être renforcé par des cadres politiques et juridiques appropriés.



Encourager le travail des organisations accompagnant les coopératives : reconnaissance de leur statut, promotion de leurs activités de formation



Favoriser leur accès aux espaces nationaux et locaux de dialogue et de régulation, en facilitant leurs activités de plaidoyer



Faciliter l'accès des femmes aux organisations de soutien par l'accès à l'information






Faciliter l'accès des organisations à l'information sur : les statuts juridiques existants pour les activités agricoles, les formes de financement, les politiques en cours d'élaboration et à mettre en œuvre.



IV. Des politiques qui reconnaissent le rôle des femmes en tant que piliers des communautés

Bien que les coopératives aient une fonction économique, elles remplissent par ailleurs de nombreux rôles liés au bénéfice de leurs communautés, rôles qui doivent nécessairement être reconnus et valorisés par les gouvernements : financement d'événements communautaires, d'infrastructures pour la communauté, participation à des activités et événements sociaux, échange de services avec la communauté.

-  Reconnaître légalement le statut des coopératives de femmes
-  Promouvoir leur accès aux processus de décision locaux et nationaux
-  Soutenir les activités de sensibilisation en faveur de l'égalité de genre.

